

**EVERIAL**  
**Société par actions simplifiée au capital de 1 522 500 euros**  
**Siège social : 1691 avenue de l'Hippodrome**  
**69140 RILLIEUX LA PAPE**  
**350 553 863 RCS LYON**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISION DE L'ASSOCIEE  
UNIQUE DU 30 JUIN 2025**

**Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -88 411 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice -88 411 euros  
En totalité au débit du compte report à nouveau


Conformément à la loi, l'associée unique constate que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

<u>EXERCICES</u>	<u>DIVIDENDES</u>
31/12/2023	néant
31/12/2022	néant
31/12/2021	néant

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

Certifié conforme

L'associée unique  
SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES  
Représentée par Michel GARCIA




**Agili(3f)**

**Commissaire aux comptes**

**Membre de la Compagnie régionale de Lyon-Riom**

69 boulevard des Canuts  
69004 LYON

S.A.S. au capital de 324 300 €  
SIREN 840 062 442 RCS LYON

*Certifié conforme*  


**EVERIAL**

S.A.S. au capital de 1 522 500 €  
1691, avenue de l'hippodrome  
69140 RILLIEUX LA PAPE  
350 553 863 RCS LYON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos le 31 décembre 2024*

## EVERIAL

S.A.S. au capital de 1 522 500 €  
1691, avenue de l'hippodrome  
69140 RILLIEUX LA PAPE  
350 553 863 RCS LYON

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

*Exercice clos le 31 décembre 2024*

À l'Associée unique de la société EVERIAL,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EVERIAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

**Société EVERIAL**

Rapport du Commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe intitulée « Participations et autres titres immobilisés » de la section « Règles et méthodes comptables », présente les modalités d'estimation et de dépréciation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans l'annexe.

La note de l'annexe intitulée « Fonds de commerce » de la section « Règles et méthodes comptables », présente les modalités d'estimation et de dépréciation des fonds de commerce. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations des valeurs d'inventaire, et l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

**Société EVERIAL**

Rapport du Commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président

## **Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

**Société EVERIAL**

Rapport du Commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 11 juin 2025,

les Commissaires aux comptes

DocuSigned by:  
*Cédric DESACHY*  
C411EC18A94F481...

**Agili(3f)**, représenté par  
Cédric DESACHY

DocuSigned by:  
*Eric*  
E24C9604F4014A6...

**Agili(3f)**, représenté par  
Eric VILMINT

Société : EVERIAL  
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- Bilan Actif -

	Brut	Amortissement	Net 2024	Net 2023
Capital souscrit non appelé				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	8 730 033	7 313 321	1 416 712	1 873 030
Fonds commercial	4 159 982	1 815 871	2 344 111	2 344 111
Autres immobilisations incorporelles	115 330	111 830	3 500	3 499
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	13 005 345	9 241 022	3 764 323	4 220 640
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	1 364		1 364	1 364
Constructions	1 291 080	902 088	388 992	645 868
Installations techniques, mat. et outillage industriels	3 419 865	2 951 101	468 764	550 562
Autres immobilisations corporelles	6 486 593	4 105 429	2 381 164	2 034 090
Immobilisations en cours	105 596		105 596	384 965
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	11 304 498	7 958 617	3 345 880	3 616 850
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	24 616 408	13 155 959	11 460 449	10 859 906
Créances rattachées à des participations	3 090 079	2 447 673	642 406	
Autres titres immobilisés				
Prêts	368 645		368 645	312 747
Autres immobilisations financières	463 333		463 333	342 936
Total immobilisations financières	28 538 466	15 603 632	12 934 834	11 515 589
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>52 848 309</b>	<b>32 803 272</b>	<b>20 045 037</b>	<b>19 353 079</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières, approvisionnements	189 902		189 902	194 673
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks	189 902		189 902	194 673
<b>Créances</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	17 710 545	3 983 279	13 727 266	13 465 653
Autres créances	37 996 628	25 648 652	12 347 976	6 739 301
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	55 707 173	29 631 931	26 075 242	20 204 955
<b>Disponibilités et divers</b>				
Valeurs mobilières dont actions propres :	3 504 268		3 504 268	1 000 000
Disponibilités	542 435		542 435	379 530
Charges constatées d'avance	623 477		623 477	654 896
Total disponibilités et divers	4 670 180		4 670 180	2 034 486
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>60 567 255</b>	<b>29 631 931</b>	<b>30 935 324</b>	<b>22 434 053</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	65 232		65 232	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>113 480 796</b>	<b>62 435 202</b>	<b>51 045 594</b>	<b>41 787 132</b>

Société : EVERIAL  
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- Bilan Passif -

	2024	2023
Capital social ou individuel	1 522 500	1 522 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 602 629	1 602 629
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	152 250	152 250
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	7 571 070	9 508 574
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(88 411)	(1 937 503)
Total situation nette	10 760 038	10 848 449
Subventions d'investissement	(56 000)	
Provisions réglementées	35 730	
CAPITAUX PROPRES	10 739 768	10 848 449
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	199 891	498 563
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	199 891	498 563
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 016 588	5 787 774
Emprunts et dettes financières divers	13 744 708	6 974 222
Total dettes financières	22 761 296	12 761 996
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	46 583	160 075
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 644 934	10 234 721
Dettes fiscales et sociales	6 404 464	6 193 664
Total dettes d'exploitation	16 095 981	16 588 461
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	298 615	139 731
Autres dettes	398 470	743 441
Total dettes diverses	697 085	883 172
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	542 911	206 491
TOTAL DES DETTES	40 097 273	30 440 121
Ecarts de conversion passif	8 662	
TOTAL GENERAL	51 045 594	41 787 132

Société : EVERIAL  
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**Compte de résultat (Partie 1)**

	France	Export	Net 2024	Net 2023
Vente de marchandises	824 296		824 296	871 537
Production vendue de biens	(47 507)		(47 507)	(103 606)
Production vendue de services	40 838 745		40 838 745	38 869 341
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	41 615 534		41 615 534	39 637 272
Production stockée				
Production immobilisée			335 546	96 212
Subventions d'exploitation			80 000	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 327 726	265 848
Autres produits			(11 992)	11 211
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			43 346 815	40 010 542
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)			363 634	393 175
Variation de stock (marchandises)			4 771	30 630
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			61 548	91 558
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			19 935 379	20 096 199
Total charges externes			20 365 333	20 611 562
Impôts, taxes et assimilés			1 005 245	1 015 868
Charges de personnel				
Salaires et traitements			12 345 319	12 533 420
Charges sociales			5 122 507	5 030 566
Total charges de personnel			17 467 826	17 563 986
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 530 478	1 660 894
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			330 403	92 271
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Total dotations d'exploitation			1 860 880	1 753 165
Autres charges d'exploitation			646 864	369 717
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			41 346 148	41 314 297
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 000 666	(1 303 755)

Société : EVERIAL  
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Compte de résultat (Partie 2)

	Net 2024	Net 2023
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 000 666	(1 303 755)
<b>Opérations en commun</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participations	34 528	6 870
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 925 531	1 173 698
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 734 394	
Différences positives de change	111	111
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	5 694 564	1 180 679
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 827 097	175 000
Intérêts et charges assimilées	4 848 241	1 624 531
Différences négatives de change	31 360	135
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	6 706 698	1 799 667
RESULTAT FINANCIER	(1 012 134)	(618 988)
RESULTAT COURANT	988 532	(1 922 743)
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	15 021	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	48 640	11 584
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	63 661	11 584
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 691	82 216
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	251 771	16 749
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	35 730	
Total des charges exceptionnelles	296 192	98 965
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(232 530)	(87 380)
Participation des salariés aux résultats	290 440	2 152
Impôts sur les bénéfices	553 973	(74 772)
TOTAL DES PRODUITS	49 105 040	41 202 805
TOTAL DES CHARGES	49 193 451	43 140 309
<b>BENEFICE ou PERTE</b>	(88 411)	(1 937 503)

Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	15 021
Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	5 856
Dont produits financiers concernant les entreprises liées	1 801 383
Dont intérêts financiers concernant les entreprises liées	1 405 698

Société : EVERIAL  
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Présentation générale -

Société : EVERIAL  
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- Chiffres clés-

- Durée de l'exercice : 12 mois
- Total du Bilan : 51 045 594
- Résultat avant répartition : (88 411)

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels de la société EVERIAL, qui ont été arrêtés par le président.

Société : EVERIAL  
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- Règles et méthodes comptables –

Règles générales

Les comptes de la société EVERIAL ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (ANC 2014-03 modifié par les règlements émis ultérieurement par l'Autorité des Normes Comptables).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Fonds de commerce

Conformément à l'article 212-3.2 du règlement ANC 2014-3 relatif au Plan Comptable Général, sont comptabilisés dans le poste fonds commercial les éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entité.

Conformément aux dispositions de l'article 214-15 du Plan Comptable Général, pour les fonds commerciaux dont la durée d'utilisation est non limitée, un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice même en l'absence d'indice de perte de valeur.

Au regard des projections de l'activité de la Société attachée au fonds de commerce au cours des prochaines années et d'une analyse de la valeur de marché de ce dernier, la société a comparé la valeur actuelle du fonds de commerce à sa valeur nette comptable. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constatée.

Société : EVERIAL  
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

### Immobilisations

Les éléments corporels sont évalués à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat et aux frais accessoires, hors frais d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de leur durée d'utilisation.

Logiciels	3 à 5 ans
Constructions	10 ans
Autres immobilisations incorporelles	3 ans
Agencements	10 ans
Installations techniques/mat et outillage	6 à 15 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

### Participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis frais d'acquisition compris.

Les frais d'acquisition donne lieu à la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire.

Une provision pour dépréciation est constituée sur les disponibilités mises à disposition des entités lorsque la valeur économique des titres de participation est inférieure à la valeur d'acquisition. Un complément de dépréciation peut être comptabilisé sur les titres de participations.

### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été comptabilisées à leur cours de clôture.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres cédés a été estimée selon la méthode du premier entré, premier sorti.

### Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur comptable des marchandises et approvisionnements comprend la valeur brute et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée selon les modalités indiquées ci-dessus et à la valeur de marché où la valeur de réalisation est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Société : EVERIAL

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

### Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir des risques et charges nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables.

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité.

Une provision au titre de ces différentes procédures est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

Bien que la société considère que ces litiges ne soient pas susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le bilan ou le résultat de la société, elle ne peut en prédire de façon certaine l'issue, ni donner de garantie à cet égard, ni prédire les conséquences financières qu'elle pourrait supporter du fait de la mise en œuvre de contre-expertises ou de procédures judiciaires.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur à la clôture de l'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises à la fin de l'exercice est portée au bilan en "écart de conversion".

### Faits significatifs

Le Crédit d'Impôt recherche évalué pour 2024 s'élève à 37 160€ contre 65 472€ l'année précédente.

Sur l'exercice précédent la société EVERIAL a pris une participation à hauteur de 100 % du capital de la société TACT (Montréal). Le prix d'acquisition est de 1 779 323€ et nous rappelons l'existence d'un complément de prix pour un montant maximum de 4 millions de dollars Canadien en cas de réalisation d'objectifs en termes de chiffre d'affaires et de résultat au 31 mars 2024 et 31 mars 2025. Cependant, au 31 décembre 2024, nous considérons comme peu probable le paiement de ce complément de prix.

Société : EVERIAL

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

#### Convention de gestion centralisée de trésorerie

La convention de trésorerie qui a été mise en place en 2016 pour tenir compte de la centralisation groupe des flux de trésorerie est toujours en vigueur.

#### Société mère consolidante

Les comptes de la société EVERIAL sont intégrés dans les comptes consolidés du groupe S.P.F dont la société consolidante est la Société de Participations Financières SA –1691 Avenue de l’hippodrome – 69140 RILLIEUX LA PAPE. SIRET : 34420991100041.

La société EVERIAL fait partie du groupe fiscalement intégré dont la société mère est SPF. Chaque filiale est redevable vis-à-vis de la mère de la quote-part d’impôt qui aurait grevé son résultat si elle était imposable directement, les économies d’impôt restant acquises à la société mère.

#### Intégration fiscale

Nous rappelons que notre société a opté pour le régime fiscal de groupes de sociétés depuis le 01/01/1995 (articles 223A à U du CGI). Le paiement de l'impôt sur les sociétés est donc assuré, depuis cette date, par la société mère la Société de Participations Financières SA –1691 Avenue de l’hippodrome – 69140 RILLIEUX LA PAPE. SIRET : 34420991100041

L'application de cette disposition fiscale n'a, en définitive, aucune incidence sur la présentation des comptes à la fin du présent exercice, compte tenu du fait que la charge d'impôt a été calculée et comptabilisée dans chacune des sociétés intégrées au bilan et au compte de résultat comme si celles-ci étaient toujours imposées séparément.

Au niveau du bilan aucune modification de présentation des comptes n'est notée. En effet, chacune des sociétés intégrées a enregistré ses créances et dettes d'impôt dans les comptes correspondants, comme en l'absence d'intégration. Les paiements effectués pour leur compte ont été portés au compte courant des sociétés apparentées à la date de règlement.

Société : EVERIAL  
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

- Tableau des immobilisations -

Immobilisations	Montant début 2024	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2024
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (1)	12 669 798	335 547		13 005 345
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>12 669 798</b>	<b>335 547</b>		<b>13 005 345</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				1 364
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Insta. générales, agencements des constructions	1 818 578		527 498	1 291 080
Inst. techniques, mat. , et outillages industriels	3 876 208	78 684	535 028	3 419 865
Inst. générales, agencnts, aménagements divers	4 057 074	707 446	443 465	4 321 054
Matériel de transport	5 021		5 021	
Matériel de bureau et mobilier informatique	2 108 735	188 624	131 821	2 165 538
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	384 965	102 805	382 174	105 596
Avances et acomptes				
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>12 251 946</b>	<b>1 077 559</b>	<b>2 025 007</b>	<b>11 304 498</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	24 616 408	1 494 571		26 110 979
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières (2)	655 683	205 899	29 603	831 978
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>25 272 091</b>	<b>1 700 470</b>	<b>29 603</b>	<b>26 942 958</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>50 193 835</b>	<b>3 113 576</b>	<b>2 054 610</b>	<b>51 252 801</b>

Société : EVERIAL  
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

**- Tableau des Amortissements -**

Amortissements	Montant début 2024	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2024
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 633 287	791 864		7 425 151
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	6 633 287	791 864		7 425 151

<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constr.	1 172 710	85 449	356 071	902 088
Installations techniques, matériel et outillage indust.	3 325 646	143 199	517 744	2 951 101
Installations générales, agencements, aménagements	2 536 047	291 837	382 435	2 445 449
Matériel de transport	5 021		5 021	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 595 672	196 129	131 821	1 659 980
Emballages récupérables et divers				
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	8 635 096	716 614	1 393 092	7 958 617

<b>TOTAL GENERAL</b>	15 268 383	1 508 478	1 393 092	15 383 769
----------------------	------------	-----------	-----------	------------

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début N	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin N
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Société : EVERIAL  
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

- Etat des Provisions -

Nature des provisions	Montant au début 2024	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à fin 2024
			Utilisées au cours de l'exercice	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
<b>Provisions réglementées</b>						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires		35 730				35 730
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
<b>Total des provisions règlementées</b>		35 730				35 730
<b>Provisions pour risques et charges</b>						
Provisions pour litiges	491 763	22 000			385 904	127 859
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités		65 232				65 232
Provisions pour pertes de change						
<i>Sous total provisions pour risques</i>	<i>491 763</i>	<i>87 232</i>			<i>385 904</i>	<i>193 091</i>
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
<i>Sous total provisions pour charges</i>						
Autres provisions pour risques et charges	6 800					6 800
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>	<b>498 563</b>	<b>87 232</b>			<b>385 904</b>	<b>199 891</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>						
Sur immobilisations incorporelles	1 815 871					1 815 871
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation	13 756 502	50 000			650 543	13 155 959
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients	4 554 034	330 403			901 158	3 983 279
Autres provisions dépréciations	29 468 311	1 711 865			3 083 851	28 096 325
<b>Total des provisions pour dépréciation</b>	<b>49 594 718</b>	<b>2 092 268</b>			<b>4 635 552</b>	<b>47 051 434</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>50 093 281</b>	<b>2 215 230</b>			<b>5 021 456</b>	<b>47 287 055</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation		352 403			1 287 062	
Dont dotations et reprises financières		1 827 097			3 734 394	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		35 730				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

Société : EVERIAL  
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

**- Etat des Créances -**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>Actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations	1 494 571		1 494 571
Prêts (1) (2)	368 645		368 645
Autres immobilisations financières	463 333		463 333
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>2 326 549</b>		<b>2 326 549</b>

<b>Actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux	11 384 044		11 384 044
Autres créances clients	6 326 501	6 326 501	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	6 022	6 022	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	63	63	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	962 445	962 445	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	111 188	111 188	
Groupe et associés (2)	38 369 833	38 369 833	
Débiteurs divers	103 455	103 455	
<b>Total actif circulant</b>	<b>57 263 550</b>	<b>45 879 506</b>	<b>11 384 044</b>

Charges constatées d'avance	623 477	623 477	
-----------------------------	---------	---------	--

<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>60 213 577</b>	<b>46 502 983</b>	<b>13 710 594</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	55 899		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés			

Société : EVERIAL  
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

- État des Dettes -

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi	9 016 588	1 542 892	5 119 211	2 354 485
à + de un an				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	36 119	36 119		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 644 934	9 644 934		
Personnel et comptes rattachés	2 369 541	2 369 541		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 353 143	1 353 143		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	2 474 292	2 474 292		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	207 487	207 487		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	298 615	298 615		
Groupe et associés (2)	13 708 589	13 708 589		
Autres dettes	398 470	398 470		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	542 911	542 911		
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>40 050 690</b>	<b>35 816 994</b>	<b>2 239 211</b>	<b>1 994 485</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 398 359			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	370 504			
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés				

Société : EVERIAL  
 Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

**- Ecart de conversion -**

**Ecart de conversion Actif**

Libellé	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Compte courant – DUMBOWAREHOUSE	0	31 196.92		31 196.92
Compte courant – TACT	0	18 538.39		18 538.39
Compte courant – SUISSE	0	5 853.00		5 853.00
CIC devise CHF	0	8 587.71		8 587.71
CIC devise CAD	0	1 056.04		1 056.04
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>65 232.06</b>		<b>65 232.06</b>

**Ecart de conversion Passif**

Libellé	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Compte courant – CEPAL DATA	0	8 661.70		8 661.70
<b>TOTAL</b>		<b>8 661.70</b>		<b>8 661.70</b>

Société : EVERIAL  
 Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

**- Produits à recevoir -**

<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>2024</b>
<b>Immobilisations financières</b>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<b>Total immobilisations financières</b>	
<b>Créances</b>	
Créances clients et comptes rattachés	288 338
Autres créances	126 341
<b>Total créances</b>	414 679
<b>Disponibilités et divers</b>	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	516 033
<b>Total disponibilités et divers</b>	516 033
<b>Autres</b>	
<b>Total autres</b>	
<b>TOTAL</b>	930 712

Société : EVERIAL  
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Charges à payer -

Nature des charges	2024
<b>Dettes financières</b>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 299
Emprunts et dettes financières divers	7 743
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	46 583
<b>Total dettes financières</b>	<b>57 626</b>
<b>Dettes d'exploitation</b>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 218 391
Dettes fiscales et sociales	2 203 663
<b>Total dettes d'exploitation</b>	<b>3 422 053</b>
<b>Dettes diverses</b>	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	298 615
Autres dettes	
<b>Total dettes diverses</b>	<b>298 615</b>
<b>Autres</b>	
Disponibilité - charges à payer	689 234
<b>Total autres dettes</b>	<b>689 234</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 467 528</b>

Société : EVERIAL

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

## - Charges et produits constatés d'avance -

Nature des charges	2024
Charges d'exploitation :	623 477
Charges financières :	
Charges exceptionnelles :	
<b>TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>623 477</b>

Nature des produits	2024
Produits d'exploitation :	542 911
Produits financiers :	
Produits exceptionnels :	
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>542 911</b>

## - Composition du capital social -

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	Créés pendant l'exercice N	Remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	101 500			101 500	15,00
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
<b>Total</b>	<b>101 500</b>			<b>101 500</b>	

## - Ventilation du chiffre d'affaires -

Détail du chiffre d'affaires	2024		
	France	Export	Total
Prestation de service sous traitance	34 210 385	140 817	34 351 202
Prestation BPO	3 835 560	94 065	3 929 625
Concession, maintenance	14 625		14 625
Saas	933 495	1 422	934 917
Vente de marchandise	771 896	4 893	776 788
Recyclage papier	212 219		212 219
Refacturation personnel détaché	108 958	159 126	268 084
Refacturation de frais	1 091 475	11 672	1 079 688
<b>TOTAL</b>	<b>41 178 613</b>	<b>436 921</b>	<b>41 615 534</b>

Société : EVERIAL  
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

- Résultat exceptionnel –

	2024			2023		
	Produits	Charges	Résultat	Produits	Charges	Résultat
Résultat exceptionnel sur opérations de gestion		2 835	(2 835)		7 274	(7 274)
Résultat sur exercices antérieurs	15 021	5 856	9 165		74 942	(74 942)
Résultat sur cessions d'éléments d'actifs	34 568	249 741	(215 174)	9 300	14 192	(4 892)
Résultat sur autres éléments exceptionnels	14 073	2 029	12 044	2 284	2 557	(272)
<b>Résultat exceptionnel hors dépréciations et provisions</b>	<b>63 661</b>	<b>260 462</b>	<b>(196 800)</b>	<b>11 584</b>	<b>98 965</b>	<b>(87 380)</b>
<b>QP des subventions d'investissement virée au résultat</b>						
Dépréciations exceptionnelles		35 730	(35 730)			
Transferts de charges exceptionnelles						
Autres :						
<b>Provisions pour risques et charges exceptionnels</b>		<b>35 730</b>	<b>(35 730)</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>63 661</b>	<b>296 192</b>	<b>(232 530)</b>	<b>11 584</b>	<b>98 965</b>	<b>(87 380)</b>

Société : EVERIAL  
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

- Crédit-bail –

Immobilisations en crédit-bail	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	680 000	133 301	680 000	
Autres immobilisations corporelles	13 920	1 740	13 920	
Immobilisations en cours				
<b>TOTAL</b>	693 920	135 041	693 920	

Engagements de crédit-bail	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total	
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, ...	105 621	721 205					
Autres immobilisations corporelles	1 798	14 382					
Immobilisations en cours							
Autres immobilisations incorporelles en cours							
<b>TOTAL</b>	107 418	735 587					

- Engagements financiers –

ENGAGEMENTS DONNES	DESTINATAIRE	DATE	MONTANT
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités			637 004 €
Auprès du CIC en faveur d'EVERIAL SUISSE pour le Crédit Suisse	EVERIAL SUISSE	27/07/2011	900.000 CHF
ENGAGEMENTS RECUS	BENEFICIAIRE	DATE	MONTANT
Caution solidaire CIC depuis SPF	DRM		500 000,00 €

Société : EVERIAL  
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

- Engagements retraite –

L'engagement de retraite au 31/12/2024 s'élève à 637 003.92 €, il a été calculé en retenant les hypothèses suivantes :

Convention collective	Prestataires de services	
Taux de charges sociales	45%	
Age de départ à la retraite	65 ans	
Tables de mortalité	Tables des années 2012-2016 publiées par l'INSEE	
Probabilité de présence pondérée	Cadres	Non cadres
	16 à 19 ans : 15.10%	16 à 19 ans : 11.83%
	20 à 24 ans : 15.10%	20 à 24 ans : 15.21%
	25 à 29 ans : 19.41%	25 à 29 ans : 28.72%
	30 à 34 ans : 23.48%	30 à 34 ans : 34.08%
	35 à 39 ans : 29.80%	35 à 39 ans : 38.76%
	40 à 44 ans : 35.62%	40 à 44 ans : 43.64%
	45 à 49 ans : 41.83%	45 à 49 ans : 47.00%
	50 à 54 ans : 42.77%	50 à 54 ans : 51.00%
	55 à 59 ans : 54.77%	55 à 59 ans : 55.59%
	60 ans et + : 100%	60 ans et + : 100%
Evolution des salaires	2% par an	
Taux d'actualisation	3,35%	

Société : EVERIAL  
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

- Accroissement et allègement de la dette future d'impôt –

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant	Impôt correspondant
<b>Provisions réglementées</b>		
Amortissements dérogatoires		
Provisions pour hausse de prix		
Provisions pour fluctuation des cours		
Autres provisions réglementées :		
<b>TOTAL</b>		

Allègements de la dette future d'impôt	Montant	Impôt correspondant
<b>Provisions non déductibles l'année de leur dotation :</b>		
Provisions pour congés payés		
Participation des salariés	348 528	87 132
Effort construction		
Contribution sociale de solidarité		
Taxes sur les surfaces commerciales		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour dépréciation des stocks		
Autres provisions non déductibles		
C3S	28 942	7 235
<b>TOTAL</b>	377 470	75 494

Société : EVERIAL  
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

- Dettes garanties par des sûretés réelles –

Postes concernés	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 322 987.30		
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
<b>TOTAL</b>	<b>8 322 987.30</b>		

Société : EVERIAL  
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

**- Effectif moyen -**

Catégories	Effectif moyen salarié	
	2024	2023
Cadres	101	110
Agents de maîtrise	71	53
Employés et techniciens	129	142
Autres :		
Apprentis	16	5
<b>Total</b>	<b>317</b>	<b>310</b>

**- Filiales et participations -**

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capitaux propres hors résultat de l'exercice	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
<i>Renseignements détaillés concernant les filiales et participations (plus de 50 % du capital détenu)</i>			
- SPGA	2 066 177 €	100%	- 203 477 €
- EVERIAL MONACO	446 492 €	100%	137 520 €
- EVERIAL DOC	214 706 €	100%	- 150 188 €
- EVERIAL SUISSE	584 601 €	100%	196 242 €
- TACT	- 685 113 €	100%	- 760 320 €
- NUMEXO	- 646 831 €	96%	- 81 350 €
- FONCIERE DE LA VILLETTE	5 599 506 €	71,83%	- 441 017 €
- CEPAL DATA	311 939 €	51%	137 895 €
- EVERIAL LTD	251 736 €	50,10%	126 093 €
- DUMBO WAREHOUSE	203 518 €	50%	57 081 €



Certifié conforme

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : EVERIAL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12  
 Adresse de l'entreprise : 1691 Avenue de l'Hippodrome 69140 RILLIEUX LA PAPE Durée de l'exercice précédent 12  
 si déposé néant, cochez la case :

				Exercice N clos le, 31/12/2024	Exercice N-1			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC				
		Frais de développement	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	8 730 033	7 313 321	1 416 712	1 873 030
		Fonds commercial (1)	AH	AI	4 159 982	1 815 871	2 344 111	2 344 111
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	115 330	111 830	3 500	3 499
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AO	1 364		1 364	1 364
		Constructions	AP	AQ	1 291 080	902 088	388 992	645 868
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	3 419 865	2 951 101	468 764	550 562
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	6 486 593	4 105 429	2 381 164	2 034 090
Immobilisations en cours	AV	AW	105 596		105 596	384 965		
Avances et acomptes	AX	AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
	Autres participations	CU	CV	24 616 408	13 155 959	11 460 449	10 859 906	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	1 494 571		1 494 571		
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG	368 645		368 645	312 747	
Autres immobilisations financières	BH	BI	463 333		463 333	342 936		
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	51 252 801	30 355 599	20 897 202	19 353 079	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	189 902		189 902	194 673
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	17 710 545	3 983 279	13 727 266	13 465 653
		Autres créances (3)	BZ	CA	39 592 136	28 096 325	11 495 812	6 739 301
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	3 504 268		3 504 268
Disponibilités	CF		CG	542 435		542 435	379 530	
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	623 477		623 477	654 896	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	62 162 763	32 079 604	30 083 160	22 434 053	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
Ecarts de conversion actif (VI)	CN			65 232		65 232		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	1A	113 480 796	62 435 202	51 045 594	41 787 132	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR	11 384 044
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		Stocks :		Créances :				

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

## 2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise : EVERIAL

Néant 

			Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)	(Dont versé : 1 522 500 )	DA	1 522 500	1 522 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	1 602 629	1 602 629
	Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence : EK )	DC		
	Réserve légale (3)		DD	152 250	152 250
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)	Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF		
	Autres réserves	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ )	DG		
	Report à nouveau		DH	7 571 070	9 508 574
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	(88 411)	(1 937 503)
	Subventions d'investissement		DJ	(56 000)	
	Provisions réglementées		DK	35 730	
	<b>TOTAL (I)</b>		DL	10 739 768	10 848 449
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées			DN		
<b>TOTAL (II)</b>			DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques		DP	199 891	498 563
	Provisions pour charges		DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>		DR	199 891	498 563
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	9 016 588	5 787 774
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )		DV	13 744 708	6 974 222
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	46 583	160 075
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	9 644 934	10 234 721
	Dettes fiscales et sociales		DY	6 404 464	6 193 664
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	298 615	139 731
	Autres dettes		EA	398 470	743 441
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	542 911	206 491
	<b>TOTAL (IV)</b>		EC	40 097 273	30 440 121
	Écarts de conversion passif (V)		ED	8 662	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>		EE	51 045 594	41 787 132
<b>RENOIS</b>	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	35 816 994	25 304 015	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 067	492 122	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

## 3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2024

Désignation de l'entreprise : EVERIAL		Exercice N						Néant <input type="checkbox"/>	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		Exercice N-1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	824 296	FB		FC	824 296	871 537	
	Production vendue	biens	FD	(47 507)	FE		FF	(47 507)	(103 606)
		services	FG	40 838 745	FH		FI	40 838 745	38 869 341
	Chiffres d'affaires nets	FJ	41 615 534	FK		FL	41 615 534	39 637 272	
	Production stockée					FM			
	Production immobilisée					FN	335 546	96 212	
	Subventions d'exploitation					FO	80 000		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	1 327 726	265 848	
	Autres produits (1) (11)					FQ	(11 992)	11 211	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	43 346 815	40 010 542
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	363 634	393 175	
	Variation de stock (marchandises)					FT	4 771	30 630	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	61 548	91 558	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV			
	Autres achats et charges externes (3)					FW	19 935 379	20 096 199	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	1 005 245	1 015 868	
	Salaires et traitements					FY	12 345 319	12 533 420	
	Charges sociales (10)					FZ	5 122 507	5 030 566	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	1 530 478	1 660 894	
			dont montant de l'amortissement du fonds de commerce	HS					
		- dotations aux provisions					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	330 403	92 271
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	646 864	369 717	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	41 346 148	41 314 297
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	2 000 666	(1 303 755)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée				(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré				(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	34 528	6 870	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 925 531	1 173 698	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	3 734 394		
	Différences positives de change					GN	111	111	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	5 694 564	1 180 679	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	1 827 097	175 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 848 241	1 624 531	
	Différences négatives de change					GS	31 360	135	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	6 706 698	1 799 667	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(1 012 134)	(618 988)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	988 532	(1 922 743)	

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

## 4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise : EVERIAL

Néant 

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	15 021			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	48 640		11 584	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	63 661		11 584	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	8 691		82 216	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	251 771		16 749	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	35 730			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	296 192		98 965	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(232 530)		(87 380)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	290 440		2 152	
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	553 973		(74 772)	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	49 105 040		41 202 805	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	49 193 451		43 140 309	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	(88 411)		(1 937 503)	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	15 021		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier	HP	105 621		223 225
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	5 856		74 942	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 534		27 411	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5					
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	300 013		322 624		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6				
	dont cotisations facultatives Madelin	A7				
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
PENALITE ET AMENDES		2 835				
SUR EXO ANT.		5 856		15 021		
CESSION IMMOBILISATIONS		249 741		34 568		
AUTRES		2 029		14 073		
AMORTS DEROGATOIRES		35 730				
TOTAL GENERAL		296 192		63 661		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N-1			
			Charges antérieures		Produits antérieurs	
	APUREMENT COMPTES CLIENTS				15 021	
	APUREMENT COMPTES SOCIAUX		5 856			
	TOTAL GENERAL		5 856		15 021	

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2024

Désignation de l'entreprise : EVERIAL

Néant

CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations			
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>	CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>	KD 12 669 798	KE	KF 335 547		
CORPORELLES	Terrains	KG 1 364	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui	KM	KN	KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	KP 1 818 578	KQ	KR	
		Dont Composants	KS 3 876 208	KT	KU 78 684	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	KV 4 057 074	KW	KX 707 446	
		Dont Composants	KY 5 021	KZ	LA	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	LB 2 108 735	LC	LD 188 624	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LE	LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours	Avances et acomptes	LH 384 965	LI	LJ 102 805	
		<b>TOTAL III</b>	LN 12 251 946	LO	LP 1 077 559	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T	
		Autres participations	8U 24 616 408	8V	8W 1 494 571	
		Autres titres immobilisés	1P	1R	1S	
Prêts et autres immobilisations financières		1T 655 683	1U	1V 205 899		
<b>TOTAL IV</b>		LQ 25 272 091	LR	LS 1 700 470		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>		ØG 50 193 835	ØH	ØJ 3 113 576		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
		Par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>	IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>	IO	LV	LW	1X 13 005 345	
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ 1 364	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG	MH	MI 1 291 080
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM	MN	MO 4 321 054
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU 2 165 538
	Immobilisations corporelles en cours	Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX
		Avances et acomptes	MY 382 174	MZ	NA	NB 105 596
	FINANCIERES	<b>TOTAL III</b>	NC	ND	NE	NF
<b>TOTAL IV</b>		IY 382 174	NG	NH	NI 11 304 498	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW	
	Autres participations	IO	ØX	ØY	ØZ 26 110 979	
	Autres titres immobilisés	I1	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E	2F	2G 831 978	
	<b>TOTAL IV</b>	I3	NJ	NK	2H 26 942 958	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>		I4 382 174	ØK	ØL	ØM 51 252 801	

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

**5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2024  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **EVERIAL**

Néant

Exercice N clos le : **31/12/2024**

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2024

Désignation de l'entreprise EVERIAL

Néant

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	6 633 287	PF	791 864	PG		PH	7 425 151
<b>TOTAL I</b>		RK	6 633 287	RM	791 864	RN		RO	7 425 151
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	1 172 710	PW	85 449	PX	356 071	PY	902 088
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3 325 646	QA	143 199	QB	517 744	QC	2 951 101
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	2 536 047	QE	291 837	QF	382 435	QG	2 445 449
	Matériel de transport	QH	5 021	QI		QJ	5 021	QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 595 672	QM	196 129	QN	131 821	QO	1 659 980
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		QU	8 635 096	QV	716 614	QW	1 393 092	QX	7 958 617
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>		ØN	15 268 383	ØP	1 508 478	ØQ	1 393 092	ØR	15 383 769

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorp.	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL	35 730		NM			NO				
<b>TOTAL III</b>											
<b>Total général (I + II + III)</b>	NP	35 730	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
<b>Total général non ventilé (NP + NO + NR)</b>	NW	35 730	<b>Total général non ventilé (NS + NT + NU)</b>		NY	<b>Total général non ventilé (NW - NY)</b>		NZ	35 730		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				ZP	ZB
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

## 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2024

Désignation de l'entreprise : EVERIAL

Néant 

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM	35 730	TN		TO	35 730	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z		TS	35 730	TT		TU	35 730	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	491 763	4B	22 000	4C	385 904	4D	127 859	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	65 232	4V		4W	65 232	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	6 800	5W		5X		5Y	6 800	
<b>TOTAL II</b>	5Z	498 563	TV	87 232	TW	385 904	TX	199 891		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	1 815 871	6B		6C		6D	1 815 871
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U	13 756 502	9V	50 000	9W	650 543	9X	13 155 959
		- autres immobilisations financières (1)	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
Sur comptes clients	6T	4 554 034	6U	330 403	6V	901 158	6W	3 983 279		
Autres provisions pour dépréciation (1)	6X	29 468 311	6Y	1 711 865	6Z	3 083 851	7A	28 096 325		
<b>TOTAL III</b>	7B	49 594 718	TY	2 092 268	TZ	4 635 552	UA	47 051 434		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	50 093 281	UB	2 215 230	UC	5 021 456	UD	47 287 055		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE			352 403	UF	1 287 062			
		- financières	UG		1 827 097	UH	3 734 394			
		- exceptionnelles	UJ		35 730	UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e d

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)



## 8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*

DGFIP N° 2057 2024

Désignation de l'entreprise : EVERIAL										Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL	1 494 571		UM			UN	1 494 571	
	Prêts (1) (2)				UP	368 645		UR			US	368 645	
	Autres immobilisations financières				UT	463 333		UV			UW	463 333	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	11 384 044						11 384 044	
	Autres créances clients				UX	6 326 501		6 326 501					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	6 022		6 022					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	63		63					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	962 445		962 445					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP	111 188		111 188					
	Groupe et associés (2)				VC	38 369 833		38 369 833					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	103 455		103 455					
	Charges constatées d'avance				VS	623 477		623 477					
	<b>TOTAUX</b>				VT	60 213 577		VU	46 502 983		VV	13 710 594	
RENVOS	(1)	Montant des		- Prêts accordés en cours d'exercice		VD	55 899						
				- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	9 016 588		4 782 892		2 239 211		1 994 485		
	à plus d'1 an à l'origine			VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	36 119		36 119						
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	9 644 934		9 644 934						
Personnel et comptes rattachés				8C	2 369 541		2 369 541						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	1 353 143		1 353 143						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	2 474 292		2 474 292						
Obligations cautionnées				VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	207 487		207 487						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	298 615		298 615						
Groupe et associés (2)				VI	13 708 589		13 708 589						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	398 470		398 470						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L	542 911		542 911						
<b>TOTAUX</b>				VY	40 050 690		VZ	35 816 994		2 239 211		1 994 485	
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	3 398 359		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	370 504								

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2024

Désignation de l'entreprise : EVERIAL										Néant <input type="checkbox"/>			
										Exercice N, clos le : 31/12/2024			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>										<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA		
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	88 851	XE	115 086	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	26 235			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB		XW	2 142 170	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	2 139 335	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-B)			XX				
	Amendes et pénalités			WJ	2 835	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ		XY		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI												
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7	553 973	
	Quote-part			Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
Régime d'imposition particulière et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)							I8		
				- imposées au taux de 0%							ZN		
Régime d'imposition particulière et impositions différées	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs			- Plus-values nettes à court terme							WN		
				- Plus-values soumises au régime des fusions							WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises (activité exonérée)		SW		WQ	3 275 608	
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
										WR	6 086 837		
										WS	88 411		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>										<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.										WT	990		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	1 682 857		
Régime d'imposition particulière et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV		
				- imposées aux taux de 0 %							WH		
				- imposées aux taux de 19 %							WP		
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW		
				- imputées sur les déficits antérieurs							XB		
				Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée										WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales			Produit net des actions et parts d'intérêts :			Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A		XA	9 488	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY			
Mécènes d'imposition	Majoration d'amortissement										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonération			Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		XF	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)			Sociétés de développement innovateur (art. 44 sexies B)		K3		Zone de reconstruction de la défense (44 quatercies)		PA			
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F		Zone franche d'activités NG (art. 44 quatercies)		XC			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quatercies)		PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)			Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite			YH		
			Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			YC		
			Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			YD		
			Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)			YI		Créance dégagée par le report en arrière du déficit			ZI		
			Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)			YL							
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>										<b>TOTAL II</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			bénéfice (I moins II)			XI	4 305 092	déficit (II moins I)			XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)										XL			
<b>RÉSULTAT FISCAL</b>			BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	4 305 092				XO		

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)



**10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2024

Désignation de l'entreprise : EVERIAL			Néant <input type="checkbox"/>		
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent			K4		
Dont déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5		
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)			K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ		
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK		
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	1 537 788	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1er bis al. 2 du CGI		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges					
		8X		8Y	
		8Z		9A	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)		9B		9C	
Provisions pour dépréciation					
CCT		9D	1 711 865	9E	1 650 402
TP		9F	50 000	9G	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)		9H	1 761 865	9J	1 650 402
Charges à payer					
C3S		9K	28 942	9L	32 455
PARTICIPATION ET CS		9M	348 528	9N	
		9P		9R	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)		9S	377 470	9T	32 455
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	2 139 335	YO	1 682 857
			ligne WI		ligne WU

<b>CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)</b>			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

**11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C 2024

Désignation de l'entreprise : EVERIAL

Néant

<b>ORIGINES</b>	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	9 508 574	<b>AFFECTATIONS</b>	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
						- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(1 937 503)		Dividendes	ZE		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF		
	<b>TOTAL I</b>	ØF	7 571 070		Report à nouveau	ZG	7 571 070	
			<small>(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)</small>	<b>TOTAL II</b>	ZH	7 571 070		

**DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)**

<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										<b>Exercice N :</b>	
<b>ENGAGEMENTS</b>	- Engagements de crédit-bail mobilier ( Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail )						J7		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
<b>DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	- Sous-traitance								YT	4 383 601	
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )						J8	5 735 492	XQ	6 658 385	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	2 461 319	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	93 516	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV	38 529	
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )						ES		ST	6 300 027	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	19 935 379	
	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE								YW	410 584	
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )						ZS		9Z	594 661	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	1 005 245	
<b>T.V.A.</b>	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	8 320 633	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas immobilisations								YZ	3 777 397	
<b>DIVERS</b>	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires - DSN)								ØB	12 569 982	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'impôt								ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société								ZK	5,75 %	
	- Numéro de centre de gestion agréé				XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-4 prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		(Si oui cocher 1 Sinon 0)	ZR	1
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise de								RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octet du CGI								RH		
<b>RÉGIME DE GROUPE *</b>	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	4 305 092	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	57 860	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si sociétés filiale				JH	FIL	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	34420991100041	

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058-NOT-SD \(Régime des groupes de sociétés\)](#)

**12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2024**

Désignation de l'entreprise : EVERIAL

Néant

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7		8	9	10	10	0%	11
				19%	15% ou 12,8%		
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% <input type="checkbox"/>							

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



14 - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2024

Désignation de l'entreprise : EVERIAL

Néant

- (1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- (2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8% (2)

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 - 4 - 5
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

**15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entreprise : EVERIAL

Néant

**I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

**DETERMINATION DES EFFECTIFS  
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2059-E 2024

Désignation de l'entreprise : EVERIAL

Néant

Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024

Durée en nombre de mois : 12

**DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel :	YP	317
dont apprentis	YF	16
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

**CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**

**I - Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	41 615 534
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	34 568
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	1 534
<b>Total 1</b>	<b>OX</b>	<b>41 651 636</b>

**II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	(11 992)
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	48 654
Subventions d'exploitation reçues	OF	80 000
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>Total 2</b>	<b>OM</b>	<b>116 662</b>

**III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Achats	ON	425 183
Variation négative des stocks	OQ	4 771
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	13 168 971
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	2 396
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	646 864
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	249 741
<b>Total 3</b>	<b>OJ</b>	<b>14 497 926</b>

**IV - Valeur ajoutée produite**

Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>Total 1 + Total 2 - Total 3</b>	<b>OG</b>	27 270 372
-----------------------------	------------------------------------	-----------	------------

**V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	27 270 372
--	----	------------

**Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE**  
*Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.  
 Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA,  
 vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE*

Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV	
--	----	--

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	41 651 636
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	du GY	au GZ
Date de cessation	HR	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

**17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**  
 (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
 détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2024

Néant

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text" value="1"/>	Nombre total parts ou actions correspondantes	P3	<input type="text" value="101 500"/>
---	----	--------------------------------	---	----	--------------------------------------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text"/>	Nombre total parts ou actions correspondantes	P4	<input type="text"/>
---	----	----------------------	---	----	----------------------

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre  Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Titre  Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

## 18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant 

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 35055386300381

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EVERIAL

ADRESSE (voie) 1691 Avenue de l'Hippodrome

CODE POSTAL 69140

VILLE RILLIEUX LA PAPE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTIENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

11

Forme juridique SAS Dénomination S.P.G.A.

N° SIREN (si société établie en France) 308973007 % de détention 100,00

Adresse : N° 1691 Voie AVENUE DE L'HIPPODROME

Code Postal 69140 Commune RILLIEUX-LA-PAPE Pays

Forme juridique SAS Dénomination EVERIAL MONACO

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 99,99

Adresse : N° 7 Voie RUE DU GABIAN

Code Postal 98000 Commune MONACO Pays MC

Forme juridique SAS Dénomination FONCIERE DE LA VILLETTE

N° SIREN (si société établie en France) 498459486 % de détention 71,83

Adresse : N° 1691 Voie AVENUE DE L'HIPPODROME

Code Postal 69140 Commune RILLIEUX LA PAPE Pays

Forme juridique SA Dénomination EVERIAL LTD

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 50,10

Adresse : N° 0 Voie FREEPORT ZONE 14 MOTORWAY M2

Code Postal 00000 Commune ARSENAL Pays MU

Forme juridique SAS Dénomination EVERIAL DOC

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° 8 Voie DE LA CALLE DE ALFONSO XII

Code Postal 00000 Commune MADRID Pays ES

Forme juridique SOCIETE Dénomination DUMBO WAREHOUSE LTD

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 50,00

Adresse : N° 0 Voie PLAINE DES PAPAYES ROAD

Code Postal 00000 Commune ARSENAL Pays MU

Forme juridique SAS Dénomination EVERIAL SUISSE

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100,00

Adresse : N° 55 Voie CHEMIN DES PREVEYRES

Code Postal 1132 Commune LULLY Pays CH

Forme juridique SAS Dénomination EVERIAL CRM

N° SIREN (si société établie en France) 530885102 % de détention 100,00

Adresse : N° 123 Voie RUE JULES GUESDE

Code Postal 92300 Commune LEVALLOIS PERRET Pays

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)



# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/01/2024 et clos le 31/12/2024 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: EVERIAL SIRET 35055386300381

Adresse du siège social: 1691 AVENUE DE L'HIPPODROME RILLIEUX-LA-PAPE 69140  
Ancienne adresse en cas de changement:

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01/01/1995

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SAS SPF

1691 AVENUE DE L'HIPPODROME RILLIEUX LA PAPE 69140

SIRET 34420991100041

## B ACTIVITE

Activités exercées ENTREPOSAGE ET STOCKAGE Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 4 305 092 Bénéfice imposable à 15%  
Déficit Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19%  
PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches  
Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies  
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies Société d'investissement immobilier cotée Autres dispositifs  
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies Zone franche urbaine Territoire entrepreneur, art 44 octies A Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies Bassins d'emploi à redynamiser art.44 duodecies  
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts  
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

## F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

## G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinques C-I-1), cocher la case ci-contre :

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

## H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI oui, indication du logiciel utilisé SAGE X3

ECF Désignation du prestataire

Nom et adresse du comptable: Nom et adresse du conseil:

S/I : Société/Indépendant Tél : Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:

Visa : CGA Visa : Viseur conventionné N° d'agrément :

Nom: Tél :

Adresse :

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS  
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065**

DGFIP N° 2065 BIS 2024

Désignation de l'entreprise : EVERIAL Néant

<b>I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>	
Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même <b>a</b> <input type="text"/> payées par un établissement chargé du service des titres <b>b</b> <input type="text"/>
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)	<b>c</b> <input type="text"/>
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	<b>d</b> <input type="text"/>
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus	<b>e</b> <input type="text"/>
	<b>f</b> <input type="text"/>
	<b>g</b> <input type="text"/>
	<b>h</b> <input type="text"/>
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	<b>i</b> <input type="text"/>
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	<b>j</b> <input type="text"/>
Montant des revenus répartis	<b>Total (a à h)</b> <input type="text"/>

<b>J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS</b> <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sé de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.		
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	

**K DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

<b>L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>			
<b>REMUNERATIONS</b>	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MVL T imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVL T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVL T imputée sur les PVL T de l'exercice			
MVL T réalisée au cours de l'exercice			
MVL T restant à reporter			

<b>M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONNS</b>	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#) [Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

**DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT  
ET DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION Y AFFÉRENTES**

**SCIICSUIVI  
2024**

EVERIAL

	Montant du résultat		Obligations de distribution	
			N + 1	N + 2
Location (1)				
Plus values de cession (1)				
Dividendes (1)				
Résultat exonéré	Total		Total	
Résultat imposable				
Résultat comptable (2)		(88 411)		

(1) Y compris quote-part résultat sociétés et organismes visés à l'article 8 du CGI

(2) Résultat de l'exercice corrigé du report à nouveau et diminué des sommes à porter en réserve en application de la loi

**SUIVI DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION EFFECTUEE EN N**

Exercice d'origine du résultat exonéré	Obligations			Résultat comptable de l'exercice N-1	Distributions effectuées en N	Obligations à reporter	
	Obligations reportées		Obligations en N			3	4
	3	4					
N - 1							
N - 2							
N - 3							
N - 4							
N - 5							
Total :				Total :			

(3) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relative au résultat de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant à raison de l'insuffisance du résultat comptable.

(4) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relatives aux plus-values de cession de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant.



DGFIP N° 2069-RCI 2024

**REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE**

Au titre de l'année N

Néant : PME au sens communautaire 

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

SAS EVERIAL 1691 AVENUE DE L'HIPPODROME RILLIEUX LA PAPE 69140

N° SIREN 350553863

**I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE**

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 1 de la page E2069RCI1	20 700

**Réduction d'impôt en faveur du mécénat**

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	34 500
- dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
- dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

**Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)**

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5

**II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE**

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 2 de la page E2069RCI1	37 160

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	20 700
--	--------

**PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)**


**REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE**

EVERIAL

**I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE**

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Réduction d'impôt au titre du mécénat MEC	20 700
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	
Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte	
Autres crédits d'impôts	
<b>TO TAL</b>	<b>20 700</b>

**II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE**

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche CIR	37 160
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Crédits d'impôts en faveur de la recherche collaborative	
Crédits d'impôts en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Autres crédits d'impôts	
<b>TO TAL</b>	<b>37 160</b>

Total Autres crédits d'impôts

--



**CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE**  
**Crédit d'impôt recherche (art 244 quater B du CGI)**  
**et crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (art 244 quater B bis du CGI)**  
 Dépenses engagées au titre de l'année 2024

1

Désignation, adresse et n° siren de la société membre de groupe

N° SIREN

Code NACE :

Dénomination et n° siren de la société tête de groupe

N° SIREN

Ancienne adresse en cas de changement

Activités

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes  CX

Nombre de sociétés constituant le groupe  
(y compris la société mère) pour lesquelles une  
déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée,

Montant des crédits d'impôt du groupe	DX	<input type="text"/>
Dont crédit d'impôt recherche (CIR)	DX1	<input type="text"/>
Dont crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC)	DX2	<input type="text"/>
Entreprises ayant engagé pour la 1er fois des dépenses de recherche en N-1	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Entreprises nouvelles créées au cours de l'année déclarée	BZ	<input type="checkbox"/>	Préciser la date de début d'activité		<input type="text"/>
PME au sens communautaire	KZ	<input type="checkbox"/>	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée <input type="checkbox"/>		
Chiffre d'affaires HT	DZ	41 615 534	Société bénéficiant du Régime des JEI		GZ <input type="checkbox"/>
Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS					IZ <input type="checkbox"/>
Nombre de salariés	CZ	<input type="text"/>	Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	<input type="text"/>
Nombre de « jeunes docteurs » <i>(si dépenses déclarées ligne 1-5)</i>					FZ <input type="text"/>

**CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B DU CGI**

I – DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR - RECHERCHE)	Année civile N	
<b>A. Dépenses relatives à des opérations de recherche réalisées en propre par l'entreprise</b>		
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	<input type="text"/>
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	<input type="text"/>
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche <i>(sauf dépenses lignes 4 et 5)</i>	3	86 621
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	<input type="text"/>
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs <i>(à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)</i>	5	<input type="text"/>
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) <i>(ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5</i>	6	37 247
<b>Montant total des dépenses de fonctionnement</b> <i>(ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)</i>	7	123 868
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	<input type="text"/>
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	<input type="text"/>
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	<input type="text"/>
Dépenses liées à la normalisation <i>(à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)</i>	11	<input type="text"/>
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	<input type="text"/>
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	<input type="text"/>
<b>Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise</b> <i>(lignes 7 + 8 + 9 + 10 + 11 + 12 + 13)</i>	14	123 868

B. Dépenses relatives à des opérations de recherche externalisées auprès de certains organismes	Année civile N	
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés <b>avec un lien de dépendance en France :</b>	15a	<input type="text"/>
<b>avec un lien de dépendance à l'étranger :</b>	15b	<input type="text"/>
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés <b>sans lien de dépendance en France :</b>	16a	<input type="text"/>
<b>sans lien de dépendance à l'étranger :</b>	16b	<input type="text"/>
<b>Montant total des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés</b> <i>(lignes 15a + 15b + 16a + 16b)</i>	17	<input type="text"/>
Plafonnement des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés	18	<input type="text"/>
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes avec un lien de dépendance	19	<input type="text"/>
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes sans un lien de dépendance	20	<input type="text"/>
<b>Montant total des dépenses de recherche externalisée après plafonnements</b> <i>(lignes 19 + 20)</i>	21	<input type="text"/>

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2069-A-NOT-SD](#)

**CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE**  
**Crédit d'impôt recherche (art 244 quater B du CGI)**  
**et crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (art 244 quater B bis du CGI)**

EVERIAL

2

<b>C. Montant total des dépenses de recherche</b>		<b>Année civile N</b>	
Montant des dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR - Recherche)	<i>(lignes 14 + 21)</i>	22	123 868
Montant des subventions publiques remboursables ou non		23a	
Pour les prestataires, le montant des dépenses exposées pour la réalisation des opérations de recherche pour le compte de tiers		23b	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt		24	
Montant des remboursements de subventions publiques		25	
<b>Montant net total des dépenses de recherche</b>	<i>(lignes 22 - 23a - 23b - 24 + 25)</i>	26a	123 868
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer		26b	

<b>II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT (CIR - COLLECTION)</b>		<b>Année civile N</b>	
Frais de collection		27	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000€		28	
Total des dépenses de collection	<i>(lignes 27 + 28)</i>	29	
Montant des subventions publiques remboursables ou non		30	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt		31	
Montant des remboursements de subventions publiques		32	
<b>Montant net total des dépenses de collection</b>	<i>(lignes 29 - 30 - 31 + 32)</i>	33a	
Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer		33b	

<b>Montant net total des dépenses de recherche et de collection</b>	<i>(lignes 26a + 33a)</i>	34a	123 868
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer		34b	

<b>III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION</b>		<b>Année civile N</b>	
<b>A. Lorsque la somme des dépenses portées lignes 34a et 87 n'excède pas 100 000 000 €</b>			
<b>DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE (CIR - RECHERCHE)</b>			
Montant net total des dépenses de recherche	<i>(report de la ligne 26a)</i>	35a	123 868
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer		35b	
Montant du crédit d'impôt	<i>[(ligne 35a - ligne 35b) × 30 %] + (ligne 35b × 50 %)</i>	36	37 160
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	<i>(reporter le montant indiqué ligne 92a)</i>	37	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche	<i>(lignes 36 + 37)</i>	38a	37 160
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer		38b	
<b>DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE COLLECTION (CIR - COLLECTION)</b>			
Montant net total des dépenses de collection	<i>(report de la ligne 33a)</i>	39a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer		39b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis	<i>[(ligne 39a - ligne 39b) × 30 %] + (ligne 39b × 50 %)</i>	40	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	<i>(reporter le montant indiqué ligne 92b)</i>	41	
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis	<i>(lignes 40 + 41)</i>	42a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer avant plafonnement de minimis		42b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis		43	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis	<i>(lignes 42a + 43)</i>	44	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis		45a	
<i>Si le montant ligne 43 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 45a</i>			
<i>Si le montant ligne 44 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 45a le montant déterminé ligne 42a</i>			
<i>Si le montant ligne 44 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 45a est égal à (200 000 € - montant ligne 43)</i>			
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer après plafonnement		45b	
<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection</b>	<i>(lignes 38a + 45a)</i>	46a	37 160
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer		46b	

**CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE**  
**Crédit d'impôt recherche (art 244 quater B du CGI)**  
**et crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (art 244 quater B bis du CGI)**

EVERIAL

3

<b>B. Lorsque la somme des dépenses portées lignes 34a et 87 est supérieure à 100 000 000 €</b>		Année civile N
<b>DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE</b>		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative <i>(montant indiqué ligne 26a dans la limite de 100 000 000 €)</i>	47a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	47b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche <i>(ligne 47a x 30 %)</i>	48	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative <i>(ligne 26a - 100 000 000 €)</i>	49	
Déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative <i>(ligne 49 x 5 %)</i>	50	
Montant total du crédit d'impôt <i>(lignes 48 + 50)</i>	51	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés <i>(reporter le montant indiqué ligne 92a)</i>	52	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche <i>(lignes 51 + 52)</i>	53a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans un département d'outre-mer	53b	
<b>DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION</b>		
Montant net total des dépenses de collection <i>(report du montant porté ligne 33a)</i>	54a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	54b	
Plafond disponible <i>(100 000 000 € - ligne 47a)</i>	55	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise <i>[(Dépenses portées ligne 54a dans la limite de la ligne 55) x 30 %]</i>	56	
Crédit d'impôt lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible <i>[(lignes 49a - 50) &gt; 0] le crédit d'impôt est égal à [(lignes 49a - 50) x 5 %]</i>	57	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis <i>(lignes 56 + 57)</i>	58	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés <i>(reporter le montant indiqué ligne 92b)</i>	59	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement de minimis <i>(lignes 57 + 59)</i>	60	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	61	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis <i>(lignes 60 + 61)</i>	62	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis <i>Si le montant ligne 61 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 63a</i> <i>Si le montant ligne 62 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 68 le montant déterminé ligne 60</i> <i>Si le montant ligne 62 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 63a est égal à (200 000 € - montant ligne 61)</i>	63a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer	63b	
<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection</b> <i>(lignes 53a + 63a)</i>	<b>64a</b>	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer	64b	

<b>IV - DÉPENSES D'INNOVATION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR - INNOVATION)</b>		Année civile N
<b>DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION</b>		
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	65	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	66	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	68	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	69	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	70	
Montant total des dépenses d'innovation <i>(lignes 65 + 66 + 68 + 69 + 70)</i>	71	
Montant total des dépenses d'innovation après plafonnement <i>(ligne 71 dans la limite de 400 000 €)</i>	72	
Montant encaissé des subventions publiques remboursables ou non	73	
Pour les prestataires, montant des sommes au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	74	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt	75	
Montant des remboursements de subventions publiques	76	
Montant net des dépenses d'innovation	77a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	77b	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	77c	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	77d	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation <i>(lignes 72 - 73 - 74 - 75 + 76 + 77a) x 30 %</i>	78	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés <i>reporter le montant indiqué ligne 92c)</i>	79	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation <i>(lignes 78 + 79)</i>	80a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	80b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	80c	
<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation</b> <i>(lignes 46a ou 64a + 80a)</i>	<b>81a</b>	<b>37 160</b>
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	81b	

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2069-A-I](#)

